

ARRÊTÉ N° 23-111

PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 123-6,

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,

Vu l'élection de Monsieur Laurent GATINEAU en tant que président de CY Cergy Paris Université en date du 18 janvier 2023,

Vu le règlement intérieur du comité d'éthique de la recherche (CER-CY) approuvé par le conseil d'établissement et le conseil de site le 12 juillet 2022,

Vu la délibération n° 6 du conseil d'établissement du 04 juillet 2023 portant avis sur la modification de la composition des membres du comité d'éthique de la recherche de CY Cergy Paris Université.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la modification de la liste des membres du comité d'éthique de la recherche de CY Cergy Paris Université.

LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

ARRÊTE

Article 1 : Nomination

Les membres du comité de la recherche de CY Cergy Paris Université sont les suivants :

- Membres sans voix délibérative :

Qualité	Nom	Prénom
DPO CYU	BEREHOUC	Fanny
VP Recherche CYU	ANDRIYANOVA	Iryna
VP Adjoint CY Initiative	VODISLAV	Dan
Directeur Direction de la Recherche CYU	BOISSIERE	Arnaud
Directrice Adjointe Direction de la Recherche CYU	DESPLAN	Adeline
Référente intégrité Scientifique	MOULIN-CIVIL	Françoise

- Membres avec voix délibérative :

NOM	Prénom	Laboratoire / Institution
BOUCENNA	Sofiane	ETIS
BOURSIER	Axel	LT2D
CLEMENT	Evelyne	Paragraphe
DE SAINT MARTIN	Claire	EMA
DESPONDS	Didier	PLACES
DOSQUET	Emilie	Héritages
DUBOST	Jean-Louis	Hôpital de Pontoise
GENRE	Stéphanie	EMA
GROS	Hippolyte	Paragraphe
KELLOUCHE-GAILLARD	Sabrina	ERRMECe
LARREGOLA	Maud	BioCIS
LAVANDIER	Catherine	ETIS
LONGHI	Julien	AGORA
MARCASSA	Stefania	THEMA
MEISSONNIER	Joël	MATRIS/CEREMA
NUMA-BOCAGE	Line	Bonheurs
OUKHALED	Abdelghani	LAMBE
POUTHIER	Tristan	CPJP
RODRIGUEZ RUIZ	Violeta	ERRMECe
ZEMBRI	Geneviève	MATRIS

Article 2 : Durée

Le présent arrêté prend effet à compter de ce jour.

Ces membres sont nommés pour une durée de quatre ans.

Article 3 : Publication

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'Université, après transmission au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités.

Article 4 : Exécution

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 25 juillet 2023

Le président de CY Cergy Paris Université



Laurent GATINEAU

Transmis au rectorat le : 26 juillet 2023

Publié le : 26 juillet 2023

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.